



\*\*\*\*\*

**OBJET** Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

\*\*\*\*\*

Réf. 2015 - 104 - feuillet 1/2

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2015  
A 20H00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe GUITTON, Maire

**Présents** : Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Chantal MACQUET, Marie-Noëlle MINARD, Thierry DUFOUR, Eric PIERRE, Dominique BOUVET, Laurence NIQUET, Yoan MAZZA, Bénédicte VIVIAN, François FOSSOUX.

**Représenté** : néant

**Absent** : Jean-Philippe TAVARES, Christelle COMBET

**Secrétaire de séance** : Eric PIERRE

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 9

Par courrier en date du 30 septembre 2015, le Préfet de la Haute-Savoie a notifié à la Commune de Nonglard le « projet de schéma départemental de coopération intercommunale » (SDCI) dans le cadre de la Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. Concernant Nonglard, le projet de schéma dit :

*« Pour ce qui concerne la communauté de communes Fier et Usse, les conditions politiques ne sont pas réunies à ce jour pour envisager son rapprochement avec la C2A. En outre, il peut être pris en compte une population assez nombreuse, qui s'élève à 14 232 habitants. Le seuil de 15 000 habitants est ainsi adapté.*

*Si cette communauté de communes peut donc rester seule pour l'heure, il n'en demeure pas moins qu'elle a vocation à rejoindre l'agglomération annécienne dès que possible, en raison des liens étroits qui les unissent (SCOT, bassins de vie et d'emploi), et qu'elle doit s'y préparer. »*

Le Préfet nous demande donc de délibérer dans un délai de deux mois soit avant le 30 novembre 2015, pour approuver ou non le projet de schéma.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ce projet.

Le Conseil après avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition

Ont voté pour : 4 (Christophe GUITTON, Daniel AUDIBERT, Dominique BOUVET François FOSSOUX)

Se sont abstenus : 4 (Chantal MACQUET, Laurence NIQUET, Eric PIERRE, Yoan MAZZA)

S'est opposé: 1 (Thierry DUFOUR)

Ne prennent pas part au vote : Mesdames Marie-Noëlle MINARD, Madame Bénédicte VIVIAN



\*\*\*\*\*

**OBJET** Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

\*\*\*\*\*

Réf. 2015 - 104 - feuillet 2/2

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2015  
A 20H00

NOM	SIGNATURE	BON POUR POUVOIR
Christophe GUITTON		
Daniel AUDIBERT		
Chantal MACQUET		
Marie-Noëlle MINARD		
Thierry DUFOUR		
Agnès BRUNOT		
Christelle COMBET		
Eric PIERRE		
Dominique BOUVET		
Jean-Philippe TAVARES		
Laurence NIQUET		
Yoan MAZZA		
Bénédicte VIVIAN		
François FOSSOUX		

Date de convocation : 22/10/2015

Date d'affichage : 28/10/2015

A Nonglard le 27/10/2015

Fait et délibéré le 27/10/2015

Pour extrait conforme

Le Maire, Christophe GUITTON

Acte télétransmis en Préfecture le 28/10/2015